

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1145 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 1^{er} mai 2012
Heure..... 14 h 30
Lieu.....SALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 189 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 45.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Karam propose *Robert St-Amour*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 57

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 5 avril 2012 et dont les noms suivent : *Zahir Mouhoubi* (Mathématiques) et *Yves Gauthier* (TAJ).

Proposée par Jean-Guy Slevan

Appuyée par Nicola Grenon

Adoptée à l'unanimité

3. INFORMATIONS

Alain Long informe l'assemblée que les ententes avec la Direction, sur lesquelles nous nous sommes prononcés à l'assemblée syndicale du 5 avril dernier, ont été signées. Les dispositions qui étaient prévues dans la lettre d'entente 2005-2010 sur la répartition des ressources enseignantes et qui ne sont couvertes par aucune des ententes négociées à ce jour ont été reconduites par entente en C.R.T. Cela comprend l'heure d'encadrement, la suppléance et les cours à la formation sur mesure.

Philippe de Grosbois présente les activités en ce premier mai, particulièrement le rassemblement au parc Molson, organisé par les principaux regroupements syndicaux et communautaires. Une manifestation a également été organisée par la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics qui aura lieu à Victoriaville le 4 mai prochain, dans le cadre du Congrès du Parti libéral du Québec.

Philippe de Grosbois annonce également que le Conseil d'administration du Collège a voté une résolution amenée par les représentants étudiants, dans laquelle le Conseil « salue l'engagement citoyen des étudiants », « reconnaisse le caractère démocratique du mouvement de protestation des étudiants au Collège Ahuntsic et la légitimité de l'AGÉCA pour les représenter », « déplore l'impasse actuelle et son impact sur la réussite des étudiants » et « invite les parties à négocier de bonne foi, avec ouverture afin de dénouer la crise actuelle et de favoriser le retour en classe dans les plus brefs délais. »

Enfin, Philippe de Grosbois annonce qu'en raison du réaménagement du calendrier scolaire, l'épreuve uniforme de français ne se tiendra pas au Collège le 16 mai 2012. Pour cette raison, l'assemblée de fin d'année du SPECA aura lieu le 24 mai prochain.

4. RÉAMÉNAGEMENT DU CALENDRIER SCOLAIRE

Denise Poirier présente les raisons pour lesquelles l'assemblée qui a été convoquée le 27 avril dernier a dû être reportée à la dernière minute. Elle présente ensuite les contraintes qui président à d'éventuelles négociations sur le réaménagement du calendrier scolaire (COMPLÉTER), ainsi que les orientations qui ont guidé la réflexion de l'exécutif (COMPLÉTER).

Philippe de Grosbois présente les trois premières recommandations. Alain Long présente les articles de la convention collective mis en cause (8-2.00 et 8-3.00). Josée Déziel présente les divers scénarios hypothétiques possibles.

Les membres soumettent ensuite leurs questions à l'exécutif.

Recommandation 58

Que le SPECA défende auprès de la FNEEQ et auprès de la Direction du Collège la nécessité de réclamer au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport tous les montants qui auront été requis pour assumer les coûts engendrés par la grève étudiante en général et par les modifications du calendrier scolaire en particulier;

Que le SPECA exige de la Direction que les montants supplémentaires qui auront été requis, le cas échéant, pour couvrir des activités d'enseignement ne soient pas imputés à la masse salariale.

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Raynald Pepin
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 59

Que le SPECA défende auprès de la Direction une stratégie de réaménagement du calendrier scolaire visant à minimiser les écarts à la convention collective;

Que, le cas échéant, ces écarts soient limités aux seuls articles 8-2.00 (dispositions relatives aux vacances) et 8-3.00 (dispositions relatives à la disponibilité);

Qu'afin de minimiser les impacts du réaménagement du calendrier sur les étudiants et les enseignants, notamment à l'égard de la conciliation étude-famille ou travail-famille, le SPECA défende une stratégie de réaménagement qui limite au maximum les dépassements du cadre horaire normal (entre 8 h et 18 h, du lundi au vendredi).

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Gaston Sauvé

Gaston Sauvé propose de remplacer « au maximum » par « le plus possible ». Les proposeurs acceptent d'intégrer la modification à leur proposition.

Un amendement est proposé :

Que l'on remplace la recommandation 59 par :

« Que le SPECA défende auprès de la Direction une stratégie d'annulation de la session. »

Proposé par Florian Ferrand
Appuyé par Danielle Godin
Le vote est demandé
L'amendement est rejeté.

Un amendement est proposé :

Que le SPECA négocie avec le Collège que tous les coûts supplémentaires ne soient pas imputés à la masse salariale avant de négocier les réaménagements au calendrier scolaire.

Proposé par Dominique Lussier
Appuyé par Line Bouchard
La question préalable a été demandée.
L'amendement est rejeté
Le vote est demandé
La proposition est adoptée à la majorité

La proposition telle que modifiée se lit donc comme suit :

Que le SPECA défende auprès de la Direction une stratégie de réaménagement du calendrier scolaire visant à minimiser les écarts à la convention collective;

Que, le cas échéant, ces écarts soient limités aux seuls articles 8-2.00 (dispositions relatives aux vacances) et 8-3.00 (dispositions relatives à la disponibilité);

Qu'afin de minimiser les impacts du réaménagement du calendrier sur les étudiants et les enseignants, notamment à l'égard de la conciliation étude-famille ou travail-famille, le SPECA défende une stratégie de réaménagement qui limite le plus possible les dépassements du cadre horaire normal (entre 8 h et 18 h, du lundi au vendredi).

Recommandation 60

Que l'exécutif du SPECA recueille auprès des coordonnateurs de département et des délégués syndicaux les cas particuliers auxquels sont confrontés les enseignants dans le cadre de la reprise des cours;

Que le SPECA exige de la Direction qu'elle mette en place une structure centralisée de traitement de ces cas particuliers qui impliquent les départements concernés, la Direction des études, le SPECA et, idéalement, les étudiants;

Que, dans l'éventualité où des cas particuliers impliquent des dérogations supplémentaires à la convention collective, ceux-ci fassent l'objet d'une entente au C.R.T.

Proposée par Marc Drouin
Appuyée par Gaston Sauvé
Le vote est demandé
Adoptée à la majorité

Nous procédons ensuite à un vote indicatif à propos des différents scénarios présentés précédemment.

5. MOUVEMENT CONTRE LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

Recommandation 61

Que le SPECA réitère sa reconnaissance de la légitimité des associations étudiantes pour représenter les étudiants;

Que le SPECA dénonce la judiciarisation du conflit sur la hausse des droits de scolarité ainsi que la répression policière du mouvement de grève étudiante.

Proposée par Dominique Lussier
Appuyée par Chantal Racine

Un amendement est proposé : Que le deuxième picot se lise ainsi :

Que le SPECA dénonce la judiciarisation du conflit sur la hausse des droits de scolarité, la répression policière du mouvement de grève étudiante ainsi que la gestion politique du conflit étudiant.

Proposé par Thomas Dussert
Appuyé par Raphaël Rebelo
Le vote est demandé
L'amendement est rejeté

Un amendement est proposé : Qu'il soit ajouté un premier picot :

Que le SPECA dénonce l'utilisation du mot boycott pour désigner la grève étudiante.

Proposé par Marie-Hélène Frappier
Appuyé par Laurence Daigneault-Desrosiers

Le vote est demandé
L'amendement est adopté à la majorité

Un amendement est proposé : Qu'il soit ajouté un troisième picot :
Que le SPECA ne reconnaisse aucune légitimité aux injonctions et les considère comme nulles.

Proposé par Raphaël Rebelo
Appuyé par David Groulx
Le vote est demandé
L'amendement est rejeté
Sur la proposition principale, le vote est demandé
Adopté à la majorité

La proposition, telle qu'amendée, se lit donc comme suit :
Que le SPECA dénonce l'utilisation du mot boycott pour désigner la grève étudiante;

Que le SPECA réitère sa reconnaissance de la légitimité des associations étudiantes pour représenter les étudiants;

Que le SPECA dénonce la judiciarisation du conflit sur la hausse des droits de scolarité ainsi que la répression policière du mouvement de grève étudiante.

Recommandation 62

Considérant que le refus de la ministre de dialoguer de bonne foi avec les étudiants a comme conséquence de placer les institutions d'enseignement et les enseignants dans des conditions qui défavorisent l'éducation;

Considérant l'exclusion de la CLASSE des négociations avec la ministre, coalition démocratique étudiante représentant environ 50 % des étudiants en grève;

Considérant que le premier ministre Jean Charest et la ministre Line Beauchamp semblent, par leurs propos et leurs refus d'agir, provoquer délibérément l'escalade du conflit vers la violence et la division sociale;

Considérant les informations trompeuses transmises par la ministre aux citoyens soucieux d'une saine gestion;

Considérant que la ministre refuse systématiquement et de manière dogmatique de concevoir la « juste part » autrement qu'à travers le principe de l'utilisateur-payeur;

Considérant qu'un retour en classe forcé alimenterait une confrontation, engendrerait des situations potentiellement dangereuses pour les étudiants, les enseignants et le personnel et instaurerait un climat défavorable à l'apprentissage et aux activités pédagogiques;

Considérant que la ministre place les enseignants et les étudiants dans une position opposant leurs obligations légales et leurs principes éthiques et démocratiques;

Considérant que nous sommes enseignants solidaires des étudiants;

Considérant que le premier ministre fait preuve de mépris et d'arrogance à l'endroit des étudiants et qu'il semble vouloir utiliser la crise actuelle pour augmenter son capital politique au lieu de respecter les principes démocratiques qui devraient animer les débats au sein de la société québécoise;

Il est proposé que le SPECA demande :

- La démission de Mme Line Beauchamp à titre de ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport et de Jean Charest, premier ministre du Québec et responsable des dossiers qui concernent la jeunesse;
- L'annulation de la hausse des droits de scolarité;

- La mise en place d'États généraux permettant une réflexion globale et collective sur l'orientation et le financement de l'éducation.

Proposé par Julie Robert
Appuyé par Serge Brouillette

Un amendement est proposé : Que l'on remplace « l'annulation » par « un moratoire ».

Proposé par Raynald Pépin
Appuyé par Normand Lapierre
Le vote est demandé sur l'amendement
L'amendement est rejeté
Sur la proposition principale, le vote est demandé
La proposition est adoptée à la majorité

Benoît Lussier demande la levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 10.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire

Le scénario présenté par la Direction attire très peu de sympathie; le A attire un peu plus d'appuis, le B récolte davantage d'appuis encore. Josée Déziel demande qui serait disposé à appuyer un éventuel scénario qui se terminerait le 29 juin, mais en comprenant la correction. Celui-ci attire également beaucoup la faveur populaire.